



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 27 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas.

Etaient absents excusés :

BASSEUIL Roland, ayant donné pouvoir LAROCHE Lucas
RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle
BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à LABOURET Christian
MARTIN Claire, ayant donné pouvoir à JONON Corinne

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13
Nombre de membres
présents : 9
Nombre de suffrages exprimés :
13
VOTES :
Contre : 0
Pour : 13
Abstention : 0
Date de convocation :
21/03/2023

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ASSAINISSEMENT

Sous la Présidence du 1^{er} Adjoint, Monsieur LABOURET Christian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'assainissement de l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	61 649.85
Recettes d'investissement :	180 370.01
Résultat d'investissement de l'exercice :	+ 118 720.16
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	+ 49 166.29

FONCTIONNEMENT :

Dépenses d'exploitation :	30 485.58
Recettes d'exploitation:	35 538.14
Résultat d'exploitation de l'exercice :	+ 5 052.56
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'exploitation N-1) :	+ 9 493.08

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'assainissement 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (hors le Maire qui ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal **adopte le Compte Administratif 2022 de l'assainissement** et déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement clos,

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 27/03/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

